

Aide-mémoire pour la visite zoosanitaire

Contexte

La visite zoosanitaire s'effectue à la ferme et met à contribution la personne responsable des animaux. Le médecin vétérinaire, à l'aide d'un questionnaire et de matériel d'information, oriente la rencontre qui se déroule sous la forme d'une discussion. Une fois la visite terminée, le médecin vétérinaire achemine le questionnaire dûment rempli au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de recevoir un paiement pour toucher ses honoraires.

Le présent document vise à faciliter votre travail en résumant, sous la forme d'une liste, les principales actions à réaliser avant, pendant et après la visite

Avant la visite :

1. Planifiez votre visite

- ✓ Choisissez des entreprises remplissant les critères d'admissibilité au sein de votre clientèle ou dans votre région de pratique. Pour être admissible au Programme intégré de santé animale du Québec (PISAQ), l'entreprise ou le propriétaire doit avoir un NIM (numéro d'identification ministériel) attribué par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, conformément au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations (chapitre M-14, r. 1). Assurez-vous également que sont respectés tous les critères propres à chaque campagne.
- ✓ Prenez rendez-vous avec la personne responsable du troupeau en tenant compte de la durée de la visite à effectuer.

2. Préparez-vous à la visite

- ✓ Suivez le webinaire accessible en ligne dans la page Web de la campagne. Vous pouvez y accéder en consultant la page Web www.mapaq.gouv.qc.ca/PISAQ.
- ✓ Téléchargez et installez sur votre poste de travail la dernière version du logiciel Adobe Acrobat Reader DC. Celui-ci est disponible gratuitement à l'adresse <https://get.adobe.com/fr/reader/>.
- ✓ Sauvegardez le formulaire de la visite dans votre poste de travail. Il est recommandé de créer une nouvelle copie du formulaire vierge avant chaque visite et de lui attribuer un nom permettant de distinguer facilement les différents formulaires, par exemple : CAMP003-FORM01_11111111.PDF (code de campagne figurant sur le formulaire suivi du NIM de l'exploitant agricole visité).
- ✓ Familiarisez-vous avec le formulaire de la visite et avec les différents outils à votre disposition (document d'information, fiche technique ou capsule vidéo). Au besoin, imprimez les compléments d'information fournis ou les documents que vous désirez remettre à l'éleveur.

Au cours de la visite :

- ✓ Indiquez à l'éleveur que les renseignements recueillis durant la visite resteront confidentiels. Les bilans de campagne issus de l'ensemble des visites effectuées par les médecins vétérinaires seront présentés sous la forme de données agrégées et ne contiendront aucun renseignement personnel, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).
- ✓ Installez-vous dans un endroit calme, de façon à maximiser l'attention de l'éleveur durant la rencontre. Prévoyez des pauses ou des déplacements destinés à dynamiser la rencontre. S'il s'agit d'un nouveau client, prenez le temps de faire le tour des installations avant de commencer la visite zoosanitaire à proprement parler.
- ✓ Lorsque cela est nécessaire, déplacez-vous pour inspecter les animaux, l'équipement et les différentes zones du bâtiment d'élevage, de manière à bien illustrer les notions discutées. Assurez-vous de suivre en tout temps les mesures de biosécurité élémentaires.
- ✓ N'utilisez pas le questionnaire comme un test d'évaluation des connaissances. Employez-le plutôt comme un outil pour orienter la discussion. Laissez à l'éleveur le temps de réfléchir et, au besoin, orientez-le sans détailler les choix de réponses.
- ✓ Adaptez le contenu de la visite et son déroulement aux besoins de l'éleveur, tout en respectant les principes de la visite zoosanitaire. Au besoin, référez-vous au document [Foire aux questions sur les visites zoosanitaires](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/PISAQ) qui se trouve dans la page Web www.mapaq.gouv.qc.ca/PISAQ.
- ✓ Remplissez tous les champs du formulaire et sauvegardez-le dans votre poste de travail.

Après la visite :

- ✓ Connectez-vous au portail Flora. Pour y accéder, rendez-vous dans le site Internet www.mapaq.gouv.qc.ca et entrez dans la section « Services en ligne ». Cliquez ensuite sur « Service destiné aux médecins vétérinaires et aux cliniques vétérinaires » dans la section des productions animale et végétale. Vous y trouverez le portail Flora.
- ✓ Expédiez le formulaire de la visite. Veillez à conserver le numéro de confirmation qui vous est fourni et à conserver une copie du formulaire pour vos propres dossiers.